l'attouchement d'un mort, ou en assistant à des funérailles, se purifie en s'arrosant avec l'eau de lustration. Cette eau était une espèce de lessive que l'on faisait en jetant dans de l'eau pure une pincée de la cendre d'une vache rousse immolée au jour de l'expiation solennelle. On arrosait de cette eau les personnes et les choses qui avaient contracté quelque souillure à l'occasion d'un mort. On peut aussi donner le nom de lustration à ce qui se pratiquait lorsqu'un lépreux était guéri de sa lèpre, ou qu'une femme venait se présenter au temple après ses couches.

On se sert aussi souvent du verbe *lustrare*, en parlant de la consécration que les parents faisaient de leurs enfants en l'honneur du faux dieu Moloch. Ils les faisaient passer ou par-dessus les flammes, selon quelques-uns, ou entre deux feux, selon les autres; ou enfin ils les consumaient dans les flammes, suivant la plus commune opinion. C'est ce que Dieu avait très-expressément défendu, et ce qui ne laissa pas de se pratiquer assez souvent dans Israël. Voyez ci-après *Moloch*.

Luth. Instrument de musique à cordes. Autrefois il n'avait que six cordes, à présent il en a onze. Il est composé de la table, qui est de bois de sapin ou de cèdre; du corps, fait de neuf ou dix éclisses; du manche, qui a neuf touches, et de la tête, ou sont les chevilles qui servent à monter les cordes au ton qu'on veut leur donner. Elles sont attachées à un chevalet qui est au bas de la table, et par l'autre extrémité elles portent sur un morceau d'ivoire, où il y a de petites entailles, et qui est au bout du manche. Le son sort par une rose qui est au milieu de la même table. On pince les cordes de la main droite, et on se sert de la gauche pour appuyer sur les touches. On traduit ordinairement le latin *cithara*, *testudo* ou *chelis* par un luth; mais il est certain que la cithare ancienne, nommée *kinnor* dans l'hébreu, est fort différente du luth.

Lycanthropie (1). On appelle ainsi la maladie dans laquelle tombe un homme, lorsque, par un effet d'une imagination blessée et d'un cerveau échauffé, il s'imagine être devenu bœuf, loup, chien ou chat, etc., et prend toutes les inclinations, les manières et les sentiments de ces animaux. On croit communément que Nabuchodonosor, par un effet de la puissance de Dieu, tomba dans cette manie: ainsi ce prince, croyant fortement qu'il était devenu bœuf, commença à marcher à quatre *pattes*, à brouter l'herbe, à frapper de la tête comme avec des cornes, à demeurer dans les champs, à fuir la compagnie des hommes, à laisser croître ses cheveux, sa barbe et ses ongles comme une bête. Ses gens étonnés d'un événement si prodigieux, le saisirent et le liérent, comme le marque Daniel: *Alligetur vinculo æreo et ferreo*. Ils le traitèrent comme on traite les maniaques et les furieux, de peur qu'ils ne commettent quelque violence ou qu'ils ne se jettent dans quelque précipice. Mais enfin il s'échappa, et vécut à la campagne comme une bête. Ces sortes de maladies ne sont nullement inconnues aux médecins, et il y a peu de livres de médecine qui n'en parlent.

Lyre, instrument de musique qui se trouve assez souvent dans l'Écriture. *Lyra*, en latin et en grec, répond à l'hébreu *kinnor*, qui se traduit assez souvent par *cithara*. C'était un instrument à cordes, qui se trouve représenté sous plusieurs figures différentes dans les anciens bas-reliefs, médailles et peintures, tantôt avec trois cordes ou avec quatre, et tantôt avec cinq ou six, ou sept, toujours tendues du haut en bas, et résonnant sur un pied creux. On représente ordinairement Apollon avec une lyre en main. On dit que Mercure fut inventeur de cet instrument, mais nous savons par l'Écriture qu'il était en usage dès avant le déluge.

Lys (*lilium*), fleur très-commune. Voyez ci-devant *Lis*.

(1) Les nosologistes modernes regardent la lycanthropie comme une variété de la mélancolie.

M

Machabées. Nous avons quatre livres des *Machabées*, dont les deux premiers sont canoniques, et les deux autres apocryphes.

Machines de guerre. Les machines de guerre propres à assiéger les villes sont d'une invention assez récente, comparées à la plus haute antiquité. Il n'en est fait aucune mention dans Homère; et Diodore de Sicile remarque que Sardanapale, roi d'Assyrie, soutint dans Ninive un siége de sept ans, parce qu'alors les machines propres à battre et à prendre les villes n'étaient pas encore inventées. Mais vers le même temps nous lisons qu'Osias, roi de Juda, avait amassé dans ses arsenaux *des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs et des frondes pour jeter des pierres. Il fit de plus dans Jérusalem des machines d'une invention particulière pour être placées sur les tours et sur les angles des murs, pour lancer des dards et de grosses pierres; et son nom devint célèbre dans les pays éloignés, parce qu'il se rendit admirable par cette manière de se fortifier*. (II *Paralip.* xxvi, 14.) Voilà peut-être le premier exemple de machines de guerre.

Quelque soixante et dix ans après, Nabuchodonosor, dans les siéges qu'il fit de la ville de Tyr et de celle de Jérusalem, employa les béliers et les balistes. Le mot hébreu *car*, que l'Écriture emploie pour désigner cette machine de guerre, signifie un *vrai bélier*, et par métaphore, une machine avec laquelle on enfonçait les portes et on renversait les murailles des villes. Le prophète Ézéchiel, parlant du siége de Tyr par Nabuchodonosor, marque la manière ancienne dont on

assiégeait les places: *Le roi de Babylone élèvera contre vous des tours; il formera des terrasses autour de vous; il lèvera le bouclier contre vous, il placera ses machines de cordes, il les placera contre vos murs, et il détruira vos tours par ses armées.*

Les anciens, lorsqu'ils assiégeaient une place, l'enfermaient d'ordinaire de terrasses, de tours et de fossés, afin que les assiégés ne pussent ni faire de sorties, ni tirer du secours de dehors. *Lever le bouclier*, peut marquer ce que les Romains appelaient *faire la tortue*, lorsqu'on faisait approcher les soldats couverts de leurs boucliers, serrés les uns contre les autres, comme l'écaille d'une tortue, pour faire la sape des murailles, ou pour briser les portes, ou y mettre le feu. *Les machines de cordes* sont les *balistes* ou les catapultes dont on se servait pour lancer des pierres ou des dards; ou bien, on peut entendre sous ce nom des corbeaux ou crochets attachés à des cordes, que l'on jetait au haut des murs, et par le moyen desquels on les arrachait et on les démolissait. On peut entendre de ces mains ou de ces crochets de fer, ce passage du second livre des *Rois*: *Alors tout Israël amassera des cordes contre cette ville, et ils en arracheront jusqu'à la dernière pierre dans le torrent.*

Magiciens. Le nom de *magicien*, *magus*, *magi*, se trouve assez souvent dans l'Écriture. D'ordinaire c'est pour désigner un devin ou un diseur de bonne aventure, etc. Moïse, par exemple, défend de consulter ces sortes de gens, sous peine de mort: *Non declinetis ad magos, nec ab ariolis aliquid sciscitemini..... Anima quæ declinaverit ad magos et ariolos..... ponam faciem meam contra illam et interficiam illam de medio populi sui.* Les termes hébreux *oboth* et *jedonim* signifient à la lettre, le premier des gens *remplis de l'esprit de Python* ou du démon, qui se mêlent de prédire l'avenir; et le second, des *connaissants*, des gens qui se vantent de connaître les choses cachées. Ce sont ces sortes de gens que Saül extermina des terres d'Israël.

Daniel parle aussi des *magiciens* et des devins qui étaient en Chaldée sous le roi Nabuchodonosor. Il en nomme de quatre sortes: *chartumim*, *asaphim*, *mecasphim* et *casdim*. Les premiers signifient, selon Théodotien, des *enchanteurs*; selon les Septante, des *sophistes*; selon S. Jérôme, des devins, *ariolos*, des diseurs de bonne aventure, des tireurs d'horoscope. Le second terme, *asaphim*, a beaucoup de rapport au grec, *sophos*, sage, soit que les Grecs aient pris ce terme des Babyloniens, ou les Babyloniens des Grecs. Le nom d'*asaphim* n'a pas sa racine dans la langue chaldéenne, et Grotius croit qu'il vient du grec. Théodotien et saint Jérôme l'ont rendu par des *magiciens*, et les Septante par des *philosophes*.

Le troisième terme, qui est *mecasphim*, est traduit, par saint Jérôme et par les Grecs, *maleffici*, des enchanteurs, de ces gens qui usent d'herbes et de drogues magiques, du sang des victimes, des os des morts, pour leurs opérations superstitieuses. Le quatrième, qui est *casdim*, des Chaldéens, a deux significations: la première marque le peuple chaldéen dont Nabuchodonosor était alors monarque; la seconde désigne une sorte de philosophes nommés Chaldéens, qui occupaient un quartier séparé de la ville, et qui étaient exempts des charges et des impositions publiques, dont l'étude était la physique, l'astrologie, la divination, la prédiction de l'avenir par l'inspection des astres, l'interprétatio des songes, la science des augures, le culte des dieux, etc. (Voyez *Diodore de Sicile*, liv. I et II, et *Strabon*, liv. VI.)

Tous les arts curieux et superstitieux étaient interdits parmi les Israélites; et afin de leur ôter l'envie d'imiter les autres peuples d'Orient, qui avaient tous leurs devins, leurs magiciens et leurs enchanteurs, Dieu leur avait donné les prophètes, qui leur découvraient l'avenir et les choses cachées d'une manière sûre, claire et aisée; au lieu que les prédictions des devins étaient toujours obscures, énigmatiques, douteuses et dangereuses, tant par rapport à ceux qui consultaient, qu'à ceux qui étaient consultés. Les lois les condamnaient également à mort.

Magie. Il y a plusieurs sortes de magies. La loi de Dieu condamne toutes celles qui ne sont point naturelles, et où l'on emploie les conjurations et les invocations du démon; en un mot, toute magie noire, et toutes les manières superstitieuses que les sorciers, les enchanteurs, les nécromanciens, les exorcistes, les astrologues, les devins, les interprètes des songes, les diseurs de bonne aventure, les tireurs d'horoscope, emploient pour exercer leur art diabolique, soit pour nuire aux hommes, ou pour leur procurer la santé ou d'autres avantages. Dieu défend de consulter les magiciens, sous peine de la vie. Il menace d'exterminer ceux qui les consulteront en secret. Saül fit ce qu'il put pour les chasser du pays d'Israël; mais il ne put empêcher qu'il ne s'y en trouvât, et que les Israélites ne fussent toujours adonnés à ces sortes de superstitions. On sait que les magiciens de Pharaon imitèrent, par leurs enchantements, les vrais miracles de Moïse.

Mains (*manus*). *L'imposition des mains* est une cérémonie fort usitée dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

1° Souvent elle se prend pour l'ordination et la consécration des prêtres et des ministres sacrés, tant chez les Juifs que chez les chrétiens. 2° Elle s'emploie aussi quelquefois pour l'établissement des juges et des magistrats à qui l'on imposait les mains, en leur confiant ces emplois. Jacob imposa les mains à Ephraïm et à Manassé, en leur donnant sa bénédiction. Le grand-prêtre étendait les mains vers le peuple, lorsqu'il récitait la formule solennelle des bénédictions. Les Israélites qui présentaient des hosties pour le péché au tabernacle imposaient leurs mains sur ces hosties, en confessant leurs péchés. Les témoins imposaient les mains sur la tête de la personne accusée, comme pour marquer qu'ils se déchargeaient sur elle de la peine de son sang. Notre Sauveur imposait les mains aux enfants qu'on lui présentait, et il les bénis-

sait. On trouve aussi l'imposition des mains employée pour le sacrement de la Confirmation. Les Apôtres donnaient le Saint-Esprit aux baptisés, en leur imposant les mains. Les Israélites mirent les mains sur les lévites, en les offrant au Seigneur pour être consacrés à son service.

Main (manus) se met quelquefois pour l'étendue : *Hoc mare magnum et spatiosum manibus* (Psalm. CIII, 26), et Isaïe (XXII, 18, Hébr.) : *Terram spatiosam manibus;* Genes. XXXIV, 21, et II Esd. VII, 4.

La main se met aussi pour un monument qu'Absalon érigea auprès de Jérusalem (II Reg. XVIII, 18) : *Absalon erexerat sibi, dùm adhuc viveret, titulum in valle regis... et appellatur Manus Absalon, usque ad hanc diem.*

La main se prend aussi souvent pour la puissance et pour l'impression de l'Esprit-Saint qui se fait sentir sur un prophète : *Facta est super eum manus Domini.* Il est dit en plusieurs endroits que Dieu a donné sa loi, ou qu'il a envoyé ses ordres *par la main* de Moïse, ou de quelque autre prophète; qu'il a parlé à son peuple *par la main des prophètes*, etc., c'est-à-dire, par leur moyen, par leur bouche, etc.

La main élevée marque la force, l'autorité. Ainsi il est dit que Dieu a tiré son peuple de l'Égypte la main haute et élevée, c'est-à-dire, avec hauteur, avec autorité, sans que les Egyptiens aient pu s'y opposer. La main élevée signifie aussi quelquefois l'insolence du pécheur qui s'élève contre Dieu sans crainte et sans respect : *Peccare elatâ manu* (*Deut.* XXXII, 27).

Main se met quelquefois pour la vengeance que Dieu exerce contre quelqu'un. *La main du Seigneur s'appesantit sur les Philistins* lorsqu'ils eurent pris l'arche d'alliance, et on leur dit qu'elle ne cesserait pas de les opprimer qu'ils n'eussent renvoyé l'arche avec des présents.

Main se dit aussi pour *fois*. Daniel et ses compagnons se trouvèrent *dix mains* plus sages que tous les mages et les devins du pays. De là peut venir le mot de *maint* et *mainte*, beaucoup, plusieurs.

Jeter de l'eau sur les mains de quelqu'un, signifie le servir; ainsi on dit qu'Élisée jetait de l'eau sur les mains d'Élie, pour dire qu'il était son serviteur.

Laver ses mains (1). Pilate lave ses mains pour

(1) Les Juifs modernes, c'est-à-dire, les pharisiens, seule secte qui ait survécu à la nation, se lavent les mains avant de faire leurs prières. Il y a pour cet objet à l'entrée de chaque synagogue une fontaine à robinet, avec de l'eau; à défaut d'eau, on y supplée par de la terre sèche, dont on se frotte les mains. Nous voyons absolument le même usage chez les mahométans. Quelques interprètes pensent que Naaman (IV *Rois* V, 17), voulait emporter de la terre pour suppléer aux eaux du Jourdain de ladite manière; mais le texte de ce verset fait voir que la destination de cette terre était pour faire un autel, conformément au précepte de l'*Exode* (XX, 24) : *Altare de terrâ facietis mihi.* D'ailleurs Naaman aurait emporté deux charges d'eau aussi facilement que deux charges de terre.

Les Juifs sont tenus de se laver les mains avant de manger du pain, et de prononcer cette bénédiction : Soyez béni, ô Adonaï, roi de l'univers qui nous avez sanctifiés par vos commandements, et nous avez

marquer qu'il est innocent de ce qu'on veut lui faire faire en condamnant Jésus, dans lequel il ne trouvait aucun sujet de condamnation. Le Psalmiste *lave ses mains dans le sang des pécheurs;* il approuve la vengeance que Dieu tire de leur iniquité. Le juste *lave ses mains parmi les innocents;* il est lié d'amitié avec eux.

Baiser sa main est un acte d'adoration : *Si j'ai vu le soleil dans son éclat, et si j'ai baisé ma main*, dit Job.

Remplir ses mains signifie prendre possession du sacerdoce, entrer en possession d'une dignité sacerdotale, en faire les fonctions; parce que dans cette cérémonie on mettait dans les mains du nouveau prêtre les parties de la victime qu'il devait offrir.

S'appuyer sur les mains de quelqu'un est une marque de familiarité et de supériorité. Le roi d'Israël avait un de ses confidents sur qui il s'appuyait, et le roi de Syrie s'appuyait ainsi sur Naaman, lorsqu'il allait au temple du Dieu Remmon.

La main se met quelquefois pour le bord, le côté, les gonds d'une porte, les bras, les soutiens d'un trône, etc.

Lever la main est une manière de prêter serment, usitée parmi toutes les nations.

Donner les mains signifie, dans l'Écriture, accorder la paix, jurer amitié, promettre toute assurance, faire alliance : *Dexteram dedit, accepit, abiit.* Les Juifs disent qu'ils ont été obligés de *donner les mains* aux Égyptiens et aux Assyriens, pour avoir du pain; c'est-à-dire, de se rendre à eux, de faire alliance avec eux, pour pouvoir subsister, pour sauver leur vie dans leur extrême nécessité.

La main droite, chez les Hébreux, signifie ordinairement le côté du midi. (Voyez ci-devant *Droite.*)

MAISON. Le Seigneur vous *fera une maison*, hébraïsme pour, *vous donnera une postérité illustre.*

MALADIES. Les maladies et la mort sont des suites et des effets du péché; c'est l'idée que l'Écriture nous en donne. Les anciens Hébreux, peu versés dans l'étude de la physique, et peu accoutumés à recourir aux causes naturelles, et à consulter les médecins dans leurs maladies, les attribuaient ordinairement aux mauvais esprits, exécuteurs de la vengeance divine. Pour peu que les incommodités parussent extraordinaires, et que la cause leur en fût inconnue, ils ne manquaient pas de dire que c'était un coup de la main vengeresse du Seigneur; les plus pieux et les plus sages recouraient à Dieu pour en obtenir la guérison; et on blâme le roi Asa de ce que, dans les

ordonné de laver nos mains! » Celui qui manque à ce précepte, disent les rabbins, est digne de mort. Le lavement des mains n'est pas prescrit par la loi de Moïse; ce n'est qu'un commandement des pharisiens, et ces messieurs prétendent qu'on l'observe comme venant de Dieu même : la transgression en est punie plus rigoureusement que celle de la plupart des préceptes du *Pentateuque.*

douleurs de la goutte dont il était attaqué aux pieds, il n'eut pas recours au Seigneur, mais de ce qu'il mit sa confiance aux médecins : *Nec in infirmitate suâ quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.* Les amis de Job ne balancent pas à attribuer à la justice de Dieu toutes les incommodités dont ce saint homme était accablé. La lèpre, si commune parmi les Juifs, se traitait comme une maladie envoyée de Dieu; c'étaient les prêtres qui jugeaient de la nature et des qualités de ce mal, qui renfermaient le malade, qui le déclaraient guéri ou atteint de lèpre; et, après sa guérison, le malade offrait un sacrifice, comme pour expier sa faute. Marie, Giezi, et le roi Ozias, frappés soudainement de lèpre (la première, en punition des discours de détraction; le second, pour son avarice; et le troisième, pour sa présomption); tout le peuple d'Israël frappé de peste, pour punir la vanité de David; et quantité d'exemples de même nature, fomentaient et augmentaient la prévention du peuple à cet égard.

Dans l'Évangile, on attribue la cause de la plupart des maladies au démon.

MAMMONA. Ce nom est proprement syriaque. Il signifie *les richesses.* Notre Sauveur dit qu'on ne peut à la fois servir Dieu et les richesses, et que nous ne devons pas nous faire des amis du *mammone*, ou des richesses d'*iniquité*, c'est-à-dire, des richesses temporelles, qui sont d'ordinaire des instruments d'iniquité, et qui ne s'acquièrent que trop souvent par des voies injustes. Quelques-uns ont avancé que *mammona* signifiait le dieu des richesses; mais on n'a aucune preuve de ce sentiment. *Mammon*, en hébreu, signifie caché; et *mammona*, les richesses. Saint Augustin remarque que, dans la langue punique ou africaine, *mammona* signifie le gain : *Mammona apud Hebræos divitiæ appellari dicuntur. Congruit et Punicum nomen; nam lucrum Punicè, mammon dicitur.*

MAMZER. Ce terme est hébreu, et il signifie *un bâtard.* Dieu défend d'admettre les *mamzers*, ou bâtards, dans l'assemblée de son peuple, jusqu'à la dixième génération. Les rabbins distinguent trois sortes de *mamzers* : 1° ceux qui sont nés d'un mariage contracté entre parents; dans les cas défendus par la loi, 2° ceux qui viennent d'une conjonction criminelle, et punissable par les juges du dernier supplice, comme sont les enfants adultérins; 3° ceux qui naissent d'un commerce incestueux, et condamné dans la loi sous peine de retranchement. Ils distinguent encore entre les mamzers certains et les mamzers incertains. Les premiers sont ceux dont la naissance est notoirement corrompue, et ils sont exclus sans difficulté de l'assemblée du Seigneur. Les mamzers douteux sont ceux dont la naissance est incertaine. On ne pouvait pas, en rigueur, les exclure de l'assemblée; toutefois les scribes les en éloignaient, de peur qu'il ne se glissât parmi eux quelques mamzers certains.

Mais la Vulgate, les Septante et les auteurs du droit canon, prennent *mamzer* pour le fils d'une femme prostituée.

MANDRAGORE (*atropa mandragora*). Cette plante, très-commune en Asie et dans l'Europe méridionale, appartient à la famille des solanées; elle est très-purgative et répand une odeur fétide. Les anciens ont débité sur son compte une foule de fables ridicules : aujourd'hui, elle est sans usage.

Le terme *dudaim*, dont Moïse s'est servi (*Genèse* XXX, 14), et que l'on a traduit par mandragore, est du nombre de ceux dont on ignore aujourd'hui la véritable signification.

MANGER (*manducare*). Les anciens Hébreux ne mangeaient pas indifféremment avec toutes sortes de gens; ils auraient cru se souiller et se déshonorer de manger avec des gens d'une autre religion ou d'une profession honteuse et décriée. Du temps du patriarche Joseph, ils ne mangeaient point avec les Égyptiens, ni les Égyptiens avec eux. Du temps de notre Sauveur, ils ne mangeaient point avec les Samaritains : *Non enim coutuntur Judæi Samaritanis.* Et les Juifs étaient fort scandalisés de voir que Jésus-Christ mangeait avec les publicains et les pécheurs : *Quare cum publicanis et peccatoribus manducat magister vester?* Comme il y avait plusieurs sortes de viandes qui leur étaient défendues, ils ne pouvaient avec bienséance manger avec ceux qui en mangeaient, de peur de contracter quelque souillure en touchant de ces viandes, ou que, par accident, on en laissât tomber sur eux quelque chose.

Aussi l'on remarque dans les repas des anciens Hébreux que chacun avait sa table à part. Joseph donnant à manger en Égypte à ses frères, les fit asseoir séparément, chacun ayant sa table, et lui-même était assis séparément avec les Egyptiens qui mangeaient avec lui; et il envoya de devant lui, à chacun de ses frères, ce qui leur devait être servi. Elchana, père de Samuel, distribua de même à ses deux femmes leurs portions séparément. Dans Homère, chacun des conviés a sa petite table à part; et le maître du festin fait la distribution des viandes à chacun d'eux. On assure qu'à la Chine la même chose se pratique encore à présent; et dans les Indes, il y a plusieurs personnes qui ne mangent jamais dans un même même plat, ni sur une même table, et ne croient pas non plus le pouvoir faire sans péché. Ce qu'ils observent non seulement dans leur pays, mais aussi lorsqu'ils sont en voyage et dans des pays étrangers.

Les mœurs antiques que l'on voit dans Homère se remarquent de même dans l'Écriture au sujet du manger, du boire et des repas. On y trouve de l'abondance, mais peu de délicatesse; un grand respect pour les hôtes, faisant consister l'honneur qu'on leur rend à leur servir à boire et à manger plus abondamment qu'aux autres. Dans le repas qu'Abraham fit aux trois anges qu'il reçut dans sa tente, il leur servit un veau gras entier, du lait, du beurre et du pain cuit sous la cendre, où l'on avait employé trois mesures de farine, dont chacune tenait plus de vingt-huit pintes de farine. Joseph fit servir devant son frère Benjamin une portion de viandes cinq fois plus grande que celle de

ses frères; Samuel mit devant Saül un quartier de veau tout entier. Régulièrement les femmes ne paraissaient point à table dans les repas des hommes. Ç'aurait été parmi ces peuples, comme c'est encore aujourd'hui en Italie et en Espagne et dans tout l'Orient, une indécence que personne n'aurait approuvée.

Les assaisonnements étaient le sel, le miel, l'huile, la crème. La plupart des épiceries dont nous nous servons leur étaient inconnues. Ils connaissaient l'anis, le gingembre, le safran et quelques autres herbes souvent nommées dans l'Écriture; et on ne doute pas qu'on ne s'en servît dans les sauces. Le miel, encore aujourd'hui, entre dans la plupart des ragoûts des peuples de la Palestine. Les repas solennels étaient accompagnés de chants et d'instruments. Amos reproche aux débauchés d'Éphraïm de se divertir dans leurs repas au son des instruments, comme s'ils en savaient aussi bien jouer que David. Les parfums et les odeurs précieuses étaient en usage dans toutes les fêtes. La femme pécheresse de l'Évangile répand de l'huile de parfum sur les pieds de Jésus-Christ. Marie, sœur de Lazare, en fait de même. L'heure ordinaire du repas était midi. Joseph fit servir à manger à ses frères à cette heure là. Saint Pierre étant sur la terrasse de Simon le Corroyeur, voulut descendre pour prendre de la nourriture à midi. Les juges de Babylone, qui voulaient séduire Suzanne, se retiraient dans leurs maisons pour manger à midi. Les docteurs juifs enseignent que les jours de fête il n'était pas permis de manger avant midi, qui était l'heure où les cérémonies étaient achevées. Le *Thalmud* marque la onzième heure du matin comme la plus propre à prendre de la nourriture. Si l'on différe davantage, ils croient qu'il en peut arriver des inconvénients; et qu'alors si l'on refuse au corps la nourriture dont il a besoin, il se consume lui-même et se nourrit de sa propre substance, comme l'ours pendant l'hiver.

Anciennement, les Hébreux étaient assis à table, de même que nous le sommes aujourd'hui; dans la suite, ils imitèrent les Perses et les Chaldéens, qui mangeaient couchés sur des lits de table. On remarque toutefois dans les *Proverbes* de Salomon, dans Amos, dans Ézéchiel et dans Tobie, quelques vestiges des lits de table; mais l'usage n'en était pas général. On voit, dans des auteurs sacrés du même temps, des expressions qui prouvent qu'on s'asseyait aussi à table. On était couché sur des lits de table au festin d'Assuérus, et dans celui qu'Esther donna au roi et à Aman; le Sauveur était de même couché à table lorsque la Madeleine oignit ses pieds d'un parfum précieux, et lorsque, dans la dernière cène, saint Jean l'Évangéliste avait la tête posée sur son sein.

Nous parlerons ailleurs de la distinction des viandes que les Hébreux observent dans leurs repas. Ils sont sévères à l'égard de la loi qui défend l'usage du sang et de la graisse, et du nerf de la cuisse de l'animal. Les anciens docteurs hébreux avaient interdit l'usage de la chair et du poisson dans le même repas; mais aujourd'hui ils se sont mis au-dessus de ces réglements, et en mangent indifféremment, pourvu que ce soit des animaux et des poissons permis par Moïse. Ce législateur défend de cuire le chevreaux ou l'agneau dans le lait de sa mère. Les Juifs l'expliquent d'une défense de manger du lait, du beurre ou du fromage avec de la viande, et ils l'observent très-religieusement.

Avant de se mettre à table, ils ont grand soin de se laver les mains; ils parlent de cette pratique comme d'une cérémonie essentielle et d'une stricte obligation. Après le repas, ils les lavent de nouveau.

Manne ou Man. C'est la nourriture dont Dieu nourrit les Israélites dans le désert d'Arabie pendant les quarante ans de leur voyage, depuis leur huitième campement jusqu'au désert de Sin. La manne commença à tomber le matin du vendredi seizième du second mois, nommé dans la suite *jiar*, qui répond, selon Ussérius, au vendredi 5 juin; elle continua à tomber tous les jours au matin, à l'exception du jour du sabbat, jusqu'après le passage du Jourdain, et à la pâque de la quarantième année, depuis la sortie d'Égypte. La manne tomba donc depuis le vendredi 5 juin de l'an du monde 2513 jusqu'au second jour de la pâque, qui était un mercredi 5 mai de l'an du monde 2553, avant Jésus-Christ 1447, avant l'ère vulgaire 1451.

La manne dont parle Moïse était un petit grain blanc comme la bruine, rond et gros comme la coriandre. Il tombait tous les matins sur la rosée; et lorsque la rosée était dissipée par la chaleur du soleil, la manne paraissait et demeurait seule sur un rocher ou sur le sable.

On est partagé sur le mot de *manne :* les uns croient que *man* est mis au lieu de l'hébreu *mah*, qui signifie, qu'est-ce que cela? et que les Hébreux, ayant vu pour la première fois cette nouvelle nourriture que Dieu leur envoyait, se dirent l'un à l'autre : *Man-hu*, au lieu de *mah-hu*, qu'est-ce que ceci? D'autres soutiennent que les Hébreux connaissaient fort bien la manne; et qu'en ayant vu une grande abondance autour de leur camp, ils se dirent *man-hu*, voici de la manne. M. de Saumaise et quelques modernes sont de ce dernier sentiment; ils tiennent que la manne que Dieu envoya aux Israélites n'était autre que cette rosée grasse et épaisse qui tombe encore aujourd'hui dans l'Arabie, laquelle se condensait sur-le-champ, et servait à la nourriture de tout le peuple; que c'est la même chose que le *miel sauvage* dont saint Jean se nourrissait; et que le miracle dont parle Moïse ne consistait pas dans la formation d'une nouvelle substance, mais dans la manière ponctuelle et uniforme dont elle était dispensée par la Providence, et par la quantité qui en tombait, qui était suffisante pour nourrir une si grande multitude.

Les Hébreux et les Orientaux croient au contraire que la manne est toute miraculeuse. Les Arabes la nomment *la drogée de la Toute-Puissance;* et les Juifs sont si jaloux du miracle sur cet article, qu'ils prononcent malédiction contre ceux qui oseront soutenir l'opinion contraire. Akiba soutenait que la manne avait été produite par l'épaississement de la lumière

céleste, laquelle était devenue matérielle, et propre à servir de nourriture à l'homme. Le rabbin Ismaël désapprouva cette opinion, et la combattit sur ce principe que la manne, selon l'Écriture, *est le pain des anges*. Or les anges, disait-il, ne sont pas nourris par une lumière devenue matérielle, mais par la lumière de Dieu même. Voilà quelques exemples de l'idée qu'ils se forment de la manne.

Celle qu'on vend dans les boutiques d'apothicaires, et qu'on appelle ordinairement *manne de Calabre*, est une liqueur blanche et douce qui découle d'elle-même, ou par incision, des branches et des feuilles de frêne, tant ordinaires que sauvages. Pendant la canicule, et un peu auparavant, on ne la trouve que sur les frênes, et encore n'est-ce pas sur tous, mais seulement en Calabre et aux environs de Briançon. On l'amasse en plein soleil, qui la condense et la sèche. Dès le mois de juillet, elle sort d'elle-même de l'arbre; au mois d'août, on fait une incision à l'arbre, qui en donne encore une certaine quantité; et dans le même mois, lorsque celle-ci a cessé, il en sort une troisième sorte, qui se forme comme une espèce de sueur en la partie nerveuse des feuilles du frêne. La manne purge doucement, prise dans du bouillon. Fuschius dit que les paysans du mont Liban mangent la manne qui vient dans leur pays, comme ailleurs on mange le miel.

Manteau, en latin *pallium*, se prend dans l'Écriture 1° pour l'habit de dessus; 2° pour toute sorte d'étoffe ou de couverture. Par exemple, on appela *pallium* les rideaux du tabernacle que Moïse fit dans le désert : *Ut unum pallium ex omnibus sagis fieret*, on composa un grand voile de tous les rideaux de poil de chèvre qui couvraient le tabernacle. Dans les décampements, on enveloppait l'arche et la table des pains de proposition, et d'autres choses, dans le voile précieux de couleur de bleu céleste : *Involvent hyacinthino pallio*, etc. L'épée de Goliath était dans le tabernacle, enveloppée dans un voile : *Involutus pallio, post ephod*.

Le *pallium* ou le manteau, en hébreu *mahil*, était un habillement propre aux femmes et aux hommes. Rebecca, ayant vu de loin Isaac son futur époux, se hâta de se couvrir de son manteau. L'hébreu lit *zaiph*, qui signifie plutôt un voile dont les femmes se couvraient la tête et le visage. L'épouse du *Cantique* dit que les gardes de la ville l'ont trouvée, et lui ont ôté son manteau. L'hébreu *redid* signifie aussi un voile précieux propre aux femmes. On peut dériver ce terme de l'hébreu *radah*, dominer; et alors il aura la même signification que *potestas*, que saint Paul veut que les femmes portent sur leur tête : *Debet mulier potestatem habere super caput propter angelos*. Ce voile, *cette puissance*, est la marque de l'autorité de l'homme sur la femme. Ruth portait aussi un manteau dans lequel Booz lui chargea six mesures de levain; et l'Écriture lui donne le nom de *mipheat*, différent de ceux que nous venons de voir.

Quant au manteau des hommes, il paraît, par toute l'Écriture, qu'ils le mettaient par-dessus la tunique,

et qu'il n'était point taillé : c'était une simple pièce d'étoffe ou d'autre matière dont on s'enveloppait de différentes manières, selon le besoin et selon les circonstances où l'on se trouvait. On le tournait et retournait en tous sens; on s'en enveloppait la tête ou les épaules; on l'attachait sur la poitrine, ou sur l'épaule, ou autour du cou, avec une agrafe. La femme de Putiphar arrache le manteau de Joseph; les fils de Noé prennent un manteau à reculons, et jettent ce manteau sur la nudité de leur père. Les Hébreux, au sortir de l'Égypte, n'ayant pas eu le temps de cuire du pain, emportèrent de la farine dans leurs manteaux. Saül, voulant arrêter Samuel, qui se retirait de lui, le prit par le manteau, et le rompit. Le prophète Ahias coupe en douze pièces le manteau qu'il portait, pour marquer la séparation future des dix tribus de Juda. Elisée ayant ramassé le manteau d'Élie, le roula, et en fit une espèce de bâton dont il frappa les eaux du Jourdain, et les divisa, etc.

La matière du manteau était la laine ou la peau, ou d'autre matière précieuse. Joseph, ayant été établi intendant de l'Égypte, fut revêtu du plus fin coton ou du lin le plus précieux. David, dans la cérémonie du transport de l'arche à Jérusalem, portait un manteau de byssus. Mardochée, élevé en honneur par le roi Assuérus, paraissait avec un manteau de byssus ou de soie couleur de pourpre : *Amictus serico pallio atque purpureo*. Les faux prophètes et les hypocrites se revêtaient de manteaux de cilices pour se rendre vénérables par l'austérité de leur vie, feignant d'imiter la vie des vrais prophètes : le manteau était une espèce de marque de dignité. La Pythonisse, consultée par Saül, dit qu'elle voyait paraître un homme vénérable *avec un manteau*, etc.

Pour distinguer les Hébreux des autres peuples, même par l'habit, Dieu leur commande de porter aux quatre coins de leurs habits des houppes de couleur d'hyacinthe ou de bleu céleste; le long du bord du même habit, une frange ou galon, dont il ne prescrit ni la couleur, ni la largeur, ni la matière. Jésus-Christ portait de ces franges à son manteau, comme il paraît par l'Évangile : *Si tetigero tantum fimbriam vestimenti ejus, salva ero*, disait l'hémorroïsse. Le Sauveur reproche aux pharisiens de porter par affectation de plus grandes franges au bas de leurs manteaux, ou de plus longues houppes aux coins de leurs habits : *Magnificant fimbrias*.

Les Juifs d'aujourd'hui, pour ne se pas rendre ridicules par la singularité de leurs vêtements, ne portent plus au dehors ces houppes ni ces franges à leurs manteaux; mais ils ont sous leurs habits une pièce de soie ou de lin carrée, avec quatre petites houppes aux quatre coins. Cette espèce d'habillement est double; une partie se met par devant et l'autre par derrière, et les deux pièces sont attachées par des cordons qui tiennent sur les deux épaules. C'est ce qu'ils appellent *harbacanephoth*, les quatre ailes ou les quatre coins; c'est un diminutif de leur ancien manteau. Dans l'Écriture, il est parlé assez souvent *des ailes du manteau*,

qui n'étaient autres, apparemment, que les quatre coins dont nous venons de parler. Saül arracha l'aile du manteau de Samuel, et David coupa l'aile du manteau de Saül dans la caverne.

Maran atha. Ces deux mots sont syriaques, et signifient *notre Seigneur vient*. C'était le plus grand des anathèmes par lequel on dévouait un homme au dernier malheur, en le menaçant de la venue et du jugement du Seigneur. Le terme dont se servent encore aujourd'hui les Juifs pour exprimer *anathème, excommunication*, a absolument la même signification que *maran atha*. Voyez I *Épître aux Corinthiens*, xvi, 22.

Marbre, carbonate de chaux en masses dures, blanches, ou diversement colorées et veinées, susceptibles de recevoir un beau poli. Les minéralogistes donnent aussi le nom de marbre à des roches calcaires; telles sont celles que l'on désigne sous le nom de *marbre de Carrare*, de *marbre cipolin*, de *marbre bleu turquin*. Le marbre est, de temps immémorial, employé dans les arts. Il est question, au premier livre des *Paralipomènes* (xxix, 2), du marbre de Paros, qui était, comme on le sait, l'un des plus beaux et des plus renommés; mais le texte hébreu ne dit pas *de Paros;* c'est, comme l'ont fait remarquer des auteurs, une addition des Septante.

Mariage. Le mariage passe pour être d'une obligation stricte parmi les Hébreux. Ils prennent à la lettre, comme un précepte, ces paroles dites à nos premiers pères : *Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre.* Ils croient que celui qui ne marie pas ses enfants prive Dieu de la gloire qui lui est due, devient en quelque sorte homicide, détruit l'image du premier homme, et est cause que le Saint-Esprit se retire d'Israël. On fait cette question dans le *Thalmud :* Qui est celui qui prostitue sa fille? Et on répond : C'est le père qui la garde trop longtemps à la maison, ou qui la marie à un vieillard. L'âge où le mariage devient une obligation est l'âge de vingt ans; mais d'ordinaire les Juifs marient leurs enfants de meilleure heure. Toutefois une fille mariée par son père avant l'âge de puberté, qui est douze ans et demi, peut se séparer de son mari, sur un simple dégoût qu'elle aura conçu de lui.

Le mariage d'Adam et d'Ève est le plus beau et le plus solennel qui se soit jamais célébré, soit qu'on considère le ministre, le témoin et le paranymphe, qui est Dieu même, soit qu'on envisage le mérite et la dignité des personnes qui le contractent, qui sont la tige de tous les hommes qui ont été ou qui seront à jamais, dans la suite de tous les siècles.

Dans les premiers temps, les mariages entre frères et sœurs étaient non seulement permis, mais même nécessaires, à cause du petit nombre de personnes qui étaient dans le monde. Depuis la multiplication du genre humain, ils ont été illicites, et même condamnés sous de grièves peines (1). Toutefois, les patriarches ont usé assez long-temps de la liberté d'épouser leurs proches parentes, même après que le monde a été assez peuplé pour qu'ils en pussent prendre ailleurs; mais ç'a été aussi dans d'autres vues : par exemple, de peur de s'allier dans des familles corrompues par le culte des faux dieux, ou pour conserver dans leurs propres maisons la vraie religion, dont ils étaient dépositaires. C'est pour cela qu'Abraham épousa *Sara*, sa sœur ou sa nièce, et que ce patriarche donna des ordres si exprès à son intendant Éliézer d'aller chercher une femme à son fils parmi les filles de ses neveux; et que Jacob épousa les deux sœurs filles de son oncle.

Les filles, avant leur mariage, ne paraissaient point d'ordinaire en public. Elles étaient appelées *alma*, vierge, cachée, enfermée. Souvent la demande s'en faisait sans qu'elles eussent vu ceux qui les recherchaient.

L'on voit la manière dont on demandait une fille en mariage, dans ce que fit Hémor, père de Sichem, et Sichem lui-même, en demandant Dina à Jacob. (*Genèse* xxxiv, 8 *et suiv.*)

Le mari donnait la dot à sa femme. C'était en quelque sorte un achat que l'homme faisait de la personne qu'il voulait épouser. Avant les fiançailles, on convenait de la dot que le mari lui donnerait, et des présents qu'il ferait au père et aux frères de l'épouse.

Les fiançailles se faisaient ou par un écrit, ou par une pièce d'argent que l'on donnait à la fiancée, ou par la cohabitation et le commerce charnel. Voici la formule de l'écrit qu'on dressait dans ces occasions : *Un tel jour, de tel mois, de telle année, N., fils de N., à N., dit à N., fille de N. : Soyez mon épouse suivant la loi de Moïse et des Israélites, et je vous donnerai,*

(1) Il y avait parmi les Hébreux plusieurs degrés d'affinité qui empêchaient qu'on ne se pût marier : par exemple, 1° le fils ne pouvait épouser sa mère, ni la seconde femme de son père; 2° le frère ne pouvait épouser sa sœur, soit du père seul ou de la mère seule, beaucoup moins de tous les deux; 3° l'aïeul ne pouvait épouser sa petite-fille, soit du côté de son fils ou du côté de sa fille; 4° nul ne pouvait épouser la fille de la femme de son père; 5° ni la sœur ou de son père, ou de sa mère; 6° ni l'oncle sa propre nièce, ni la tante son neveu; 7° ni la femme de son oncle paternel; 8° ni le beau-père ne pouvait épouser sa belle-fille; 9° ni le frère la femme de son frère encore vivant, ni même après la mort du frère, si celui-ci laissait des enfants; que s'il n'avait point laissé d'enfants, le frère vivant devait susciter des enfants à son frère mort en épousant sa veuve; 10° il était défendu d'épouser la mère et la fille ensemble, ni la fille du fils de la mère, ni la fille de sa fille, ni deux sœurs ensemble.

Si les patriarches qui vivaient avant la loi ont quelquefois épousé leurs sœurs, comme Abraham épousa Sara, fille de son père, mais d'une autre mère, ou les deux sœurs ensemble, comme Jacob épousa Rachel et Lia, ou leurs propres sœurs de père et de mère, comme Abel et Caïn, ces cas ne sont point à proposer pour exemple, parce que dans les uns ils sont autorisés par la nécessité, et dans les autres par l'usage; et qu'alors la loi ne subsistait pas encore. Si l'on trouve quelques autres exemples avant la loi ou depuis la loi, l'Écriture les désapprouve expressément : comme l'inceste de Ruben avec Bala, concubine de son père, et l'action d'Amnon avec Thamar sa sœur, et celle d'Hérode Antipas, qui épousa Hérodias sa belle-sœur, femme de son frère Philippe, qui était encore vivant.

pour la dot de votre virginité la somme de deux cents zuzims, qui est ordonnée par la loi. Et ladite N. a consenti de devenir son épouse sous ces conditions, que ledit N. a promis d'exécuter au jour du mariage. C'est à quoi ledit N. s'oblige, et pourquoi il engage tous ses biens, jusqu'au manteau qu'il porte sur ses épaules. Promet, de plus, d'accomplir tout ce qui est ordinairement porté dans les contrats de mariage, en faveur des femmes israélites. Témoins N., N., N.

La promesse par une pièce d'argent, et sans écrit, se faisait en présence de témoins, et le jeune homme disait à sa prétendue : *Recevez cet argent pour gage que vous deviendrez mon épouse.* Enfin l'engagement par la cohabitation était, selon les rabbins, permis par la loi (*Deutér.* xxiv, 1); mais il avait été sagement défendu par les anciens, à cause des abus qui pouvaient en arriver et à cause des inconvénients des mariages clandestins. Les fiançailles donnaient aux jeunes gens la liberté de se voir, ce qui ne leur était pas permis auparavant. Si durant ce temps la fiancée tombait dans quelque faute contre la fidélité qu'elle devait à son fiancé, elle était traitée comme adultère. Les docteurs juifs enseignent que si les fiancés abusaient de la liberté qu'ils avaient de se voir, ils étaient condamnés à la peine du fouet. Souvent, entre les fiançailles et les épousailles, il se passait un assez long temps, soit à cause du bas-âge des fiancés, ou pour autres raisons de nécessité ou de bienséance.

Léon de Modène dit que l'usage des Juifs est de choisir, pour la célébration du mariage, un mercredi ou un vendredi, si c'est une fille; ou un jeudi, si c'est une veuve. La veille de la cérémonie, la fiancée va au bain et se plonge tout le corps dans l'eau. Elle est accompagnée de plusieurs femmes, qui la mènent au bain au son de plusieurs instruments de cuisine, afin que tout le voisinage sache qu'elle va se marier. Il y a de la diversité entre Selden, Buxtorf et Léon de Modène, sur le sujet des cérémonies du mariage; ce qui fait juger que les usages varient suivant les lieux et les personnes. On pare l'épousée de tout ce que l'on peut trouver de plus beau et de plus riche; puis on la conduit dans un lieu découvert, sur un fleuve, dans une cour ou dans un jardin. Quelquefois cela se fait dans une salle parée exprès. L'époux et l'épouse sont placés sous un dais, ayant l'un et l'autre un voile noir. On leur met sur la tête un autre voile carré, d'où pendent aux quatre coins quatre houppes. C'est ce voile que les Hébreux appellent *toled*.

Alors le rabbin du lieu, ou le chantre de la synagogue ou le plus proche parent du marié, prend une tasse pleine de vin, et, ayant prononcé cette bénédiction : *Soyez béni, Seigneur, qui avez créé l'homme et la femme, et ordonné le mariage*, etc., il présente le vase à l'époux, puis à l'épouse, afin qu'ils en goûtent. Ensuite l'époux met au doigt de son épouse, en présence de deux témoins, un anneau, en disant : *Par cet anneau, vous êtes mon épouse, suivant l'usage de Moïse et d'Israël.* Buxtorf dit que cet anneau doit être d'or massif et sans aucune pierre enchâssée, et que l'époux prend à témoin la compagnie qu'il est de bon or et de valeur convenable. Après cela, on fait lecture du contrat de mariage, que l'époux remet entre les mains des parents de l'épouse. Alors on apporte de nouveau du vin dans un vase de matière fragile, on récite six bénédictions, on présente à boire aux mariés, puis on jette le reste à terre en signe d'allégresse. L'époux prend le vase et le jette avec raideur contre terre ou contre la muraille, et le met en pièces, en mémoire, dit-on, de la désolation du temple.

Les rabbins enseignent qu'avant la ruine du temple de Jérusalem, l'époux et l'épouse portaient des couronnes dans la cérémonie de leurs noces, mais que depuis ce temps on n'en a plus porté. Dans l'Écriture, on voit distinctement la couronne de l'époux, mais non pas celle de l'épouse. Aussi la coiffure des femmes n'était nullement propre à porter la couronne. Les Juifs d'aujourd'hui, en quelques endroits, ont coutume de jeter sur les mariés, et particulièrement sur l'épouse, du froment à pleines mains, en disant : *Croissez et multipliez.* Dans d'autres endroits, ils y mêlent quelques pièces d'argent, qui sont ramassées par les pauvres.

On voit, par l'Évangile, qu'on donnait à l'époux un *paranymphe*, que Jésus Christ appelle *l'ami de l'époux*. Un nombre de jeunes gens l'accompagnaient aussi par honneur pendant les jours de la noce; et des jeunes filles, de même, tenaient compagnie à la mariée durant tout ce temps. Les compagnons de l'époux sont bien marqués dans l'histoire de Samson et dans le *Cantique des Cantiques*, et les compagnes de l'épouse dans le même *Cantique*, chap. i, 4; ii, 7, 8, 16; iii, 5; viii, 4, et dans le Psaume xliv, 8, 13, 15. Le devoir du paranymphe était de faire les honneurs de la noce en la place de l'époux, et d'exécuter ses ordres.

La cérémonie de la noce se passait avec beaucoup de bienséance, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe n'étant point ensemble pêle-mêle. Ils étaient dans des appartements séparés, mangeaient à différentes tables et se divertissaient de manière que les jeunes filles étaient avec les jeunes filles, et les garçons avec les garçons. La réserve des Orientaux envers les femmes exigeait cela. On en voit des preuves dans l'histoire du mariage de Samson, dans celui d'Esther, dans le *Cantique des Cantiques*. Les jeunes hommes prenaient leur plaisir quelquefois à proposer des énigmes, et l'époux proposait des prix à ceux qui les expliqueraient. On sait l'histoire de Samson, et l'énigme qu'il proposa aux jeunes Philistins qui l'accompagnaient dans cette fête.

La cérémonie de la noce durait ordinairement sept jours pour une fille, et trois jours pour une veuve. Ces sept jours de réjouissance se faisaient d'ordinaire dans la maison du père de la fille, et après cela on conduisait en solennité l'épouse dans la maison du marié.

Cette conduite se faisait d'ordinaire avec grande pompe, suivant les facultés et la condition des per-

sonnes. Souvent on choisissait le temps de la nuit.

Quant au mariage des chrétiens, Jésus-Christ l'a appelé à sa première perfection, en condamnant absolument la polygamie et en ne permettant le divorce que dans le cas d'adultère, ne laissant pas même aux parties ainsi séparées la liberté de se marier, ce qui est fort différent de ce que la loi tolérait. Le Sauveur a béni et sanctifié le mariage, en assistant aux noces de Cana.

Les livres sacrés du *nouveau Testament* ne prescrivent aucune cérémonie particulière pour le mariage; mais il est certain que dans l'Église on a toujours donné la bénédiction aux mariés, et que pour élever le mariage au rang des sacrements de l'Église, il a dû être célébré au nom de Jésus-Christ et avec des cérémonies sacrées, lesquelles ont assez varié selon les temps et les lieux.

Massore, *massorèthes*. Ce terme hébreux *massôrà* signifie *tradition*. Il dérive du verbe *masar*, qui signifie *donner*, présenter, offrir. L'on nomme *massorèthes* les docteurs hébreux qui ont fixé la leçon du texte sacré en y ajoutant les points-voyelles, qui ont fait les remarques marginales que l'on voit aux marges des Bibles hébraïques imprimées, et qui ont compté avec une exactitude scrupuleuse tous les mots et les versets et même les lettres de chaque livre, afin que dans la suite on ne pût plus y faire aucun changement, et que la leçon en fût fixée pour toujours.

Les uns ont fort loué cette entreprise, et ont regardé l'ouvrage des massorèthes comme une invention admirable pour ôter du texte une infinité d'équivoques et d'embarras, et pour mettre un frein à la licence et à la témérité des copistes et des critiques, qui souvent changeaient ou altéraient le texte sacré de leur autorité privée, ne consultant que leur propre esprit et leur fantaisie. D'autres ont blâmé cette entreprise, et ont soupçonné les massorèthes d'avoir donné atteinte à la pureté du texte, en substituant à l'ancienne et véritable leçon de leurs pères une autre leçon plus favorable à leurs préjugés et plus contraire au christianisme, dont ils ont toujours, autant qu'ils ont pu, affaibli les preuves et les témoignages. Il est indubitable qu'ils ont souvent suivi et autorisé des leçons fort différentes de celles que suivaient les anciens interprètes grecs qui ont vécu avant Jésus-Christ. Quelquefois même ils s'éloignent de la leçon du chaldéen, qui est le plus ancien auteur qui ait interprété, en une langue approchant de l'hébreu, le texte original de l'Écriture.

Méthusaleh. Le vrai nom de ce patriarche est *Mathusala*; sa mort eut lieu l'année même du déluge.

Médailles. On peut dire, 1° que toutes les médailles hébraïques où l'on voit des inscriptions en caractères hébreux d'aujourd'hui, sont modernes et fausses; 2° que celles qui sont inscrites en lettres samaritaines sont vraies et authentiques; 3° que ces lettres samaritaines sont l'ancien caractère hébreu, phénicien ou chananéen, dont Moïse et les Hébreux se sont servis jusqu'après la captivité de Babylone; 4° que le caractère hébreu moderne vient d'Assyrie ou de Chaldée, et n'a été mis en usage parmi les Juifs que depuis Esdras; 5° que très-probablement toutes les vraies monnaies des Juifs que nous avons n'ont été frappées que depuis les Machabées, et depuis l'an 170 des Séleucides, qui est l'époque de la délivrance de Jérusalem du joug des étrangers; 6° que ces monnaies n'ont pas été frappées par les Samaritains, ni dans les villes samaritaines, à l'insu des Juifs, par les ordres de Simon, mais apparemment par des monnayeurs tyriens, que Simon et les Juifs employèrent pour cela; 7° que le caractère tyrien et samaritain qu'on y voit était le caractère le plus commun pour le commerce dans la Judée, dans la Samarie, dans la Phénicie; 8° qu'il n'y eut jamais de plainte de la part des Juifs au sujet des empreintes de ces monnaies, comme induisant à l'idolâtrie, et que s'il y a eu quelque interruption dans le frappement qu'on en a fait, elle est venue de la part des rois de Syrie, ou de la mort de Simon; 9° qu'il n'y a guère d'apparence que les rois de Juda et d'Israël, avant la captivité, aient jamais frappé de monnaies; qu'il est assez probable que, sous les Machabées, les Juifs en frappèrent d'abord en leur nom; puis Antiochus Sidètes ayant accordé à Simon le privilége d'en frapper à son coin, il frappa celles qui portent son nom, et ses successeurs continuèrent d'en user de même jusqu'aux Hérodes, où l'on commença à y mettre le caractère grec.

Médecine. Jésus, fils de Sirach (*Eccli.* xxxviii, 1, 2, 3), attribue l'invention de la médecine à Dieu même: *Honorez le médecin à cause du besoin que vous en avez, car c'est le Très-Haut qui l'a créé. C'est de Dieu que vient toute guérison.* L'Écriture ne nous parle pas de médecins avant le temps du patriarche Joseph. Elle dit qu'il ordonna à ses serviteurs les médecins d'Égypte, d'embaumer le corps de son père Jacob. Ces médecins se mêlaient d'embaumer les corps morts et de guérir les vivants. L'art de la médecine était très-ancien dans l'Égypte; on en attribuait l'invention à Thaut ou à Hermès, ou à Osiris ou à Isis; et quelques savants ont cru que Moïse ayant été instruit de toute la science des Égyptiens, il savait aussi les principaux secrets de la médecine. On prétend même le prouver par ce qu'il ordonna dans la loi touchant la lèpre, et touchant les incommodités ordinaires des femmes; touchant les animaux purs et impurs, l'adoucissement des eaux de Mara, etc.

On ne voit guère que les Hébreux aient eu communément des médecins, surtout pour les maladies internes; mais pour les plaies, les fractures, les meurtrissures, ils avaient des médecins qui savaient bander les plaies et y appliquer certains médicaments, comme la résine, le baume, la graisse, les huiles.

Mais dans les maux qui ne paraissaient point au-dehors, comme les fièvres, la goutte, les douleurs d'entrailles, la peste, les douleurs de tête, on ne parlait ni de remèdes, ni de médecins. Asa étant attaqué de la goutte aux pieds, et s'étant adressé aux médecins,

on lui en fait un reproche, comme d'une action contraire à la confiance qu'il devait avoir au Seigneur. Ézéchias ayant un abcès dont il devait mourir, en est guéri par Isaïe, qui y applique un cataplasme de figues. On ne connaissait aucun remède à la lèpre et aux incommodités qui sont les suites de l'incontinence, et qui ne sont que trop connues dans l'Écriture. Job étant frappé d'une maladie terrible, on ne parle point d'employer l'art des médecins. On regarde son infirmité comme un coup de la main de Dieu. Ses amis en raisonnent suivant leurs préjugés, et prétendent prouver que c'est une juste peine de ses péchés passés.

Le peu d'usage que l'on avait de la médecine, et la persuasion où l'on était que les maladies étaient des effets de la colère de Dieu, causés par les mauvais esprits exécuteurs de sa vengeance, faisaient que, dans les maladies extraordinaires, on s'adressait ou aux devins, aux magiciens, aux enchanteurs, ou aux faux dieux des païens, qui étaient en réputation de rendre des oracles et de prédire l'avenir, ou enfin aux prophètes du Seigneur, pour recevoir d'eux la guérison, ou du moins pour savoir si l'on relèverait de sa maladie. Ochosias, roi d'Israël, s'étant laissé tomber de la plate-forme qui servait de toit à sa maison, envoie consulter le faux dieu Béel-Zébub à Accaron, ville des Philistins. Jérémie parle des enchantements qu'on employait contre la morsure des animaux venimeux : *J'enverrai contre eux des serpents dangereux, contre la morsure desquels les charmes ne feront rien.* Hazaël, roi de Syrie, fait consulter le prophète Élisée sur sa maladie. Naaman le Syrien vient dans les terres d'Israël, pour obtenir d'Élisée la guérison de sa lèpre. Du temps que Notre-Seigneur parut dans la Palestine, il y avait sans doute des médecins dans le pays; mais il paraît que les peuples s'en servaient peu, et y avaient peu de confiance. On apportait au Sauveur et à ses apôtres une infinité de malades de tous les endroits du pays.

Les auteurs juifs parlent des médecins d'une manière qui ne leur est nullement honorable : *Le meilleur des médecins*, disent-ils, *mérite l'enfer, et le plus juste des bouchers est le compagnon d'Amaleck. Le médecin tue plusieurs personnes par son ignorance, qu'il pourrait guérir par son art; il laisse périr plusieurs pauvres, qu'il pourrait soulager par ses médicaments; il permet à plusieurs une nourriture trop forte, qui les fait mourir; il en éloigne d'autres de la confiance qu'ils devraient mettre en Dieu, en la mettant dans leur art.* Ils disent comme par manière d'imprécation : *Que celui qui pèche contre son Créateur puisse tomber entre les mains du médecin!* Enfin ils disent : *Oh! que le meilleur des médecins aille en enfer; car il vit splendidement, il ne craint point la maladie, il ne brise point son cœur devant Dieu, et il tue le pauvre en lui refusant son secours.*

Encore que l'Écriture ne parle pas expressément de médecins ni de médecine avant le temps du patriarche Joseph, qui commanda à ses médecins d'embaumer le corps de Jacob, son père, on n'en doit pas conclure que l'art de la médecine soit nouveau dans le monde. Adam, qui avait reçu une connaissance si parfaite et si étendue des choses naturelles, de la force des simples, des vertus des sucs, des liqueurs et des métaux, ne manqua pas sans doute de cultiver et de perfectionner cette connaissance, depuis qu'il se vit condamné à la maladie et à la mort par un arrêt irrévocable. Le besoin où il se trouva de réparer ses forces et de conserver sa santé le mit dans la nécessité de recourir aux remèdes naturels, et par conséquent à celle d'en étudier la nature, les effets et les propriétés.

Une science si utile ne demeura pas ensevelie dans l'oubli : Adam l'enseigna à ses enfants, et l'on doit croire que ceux-ci la cultivèrent et la transmirent à la postérité. Les anciens parlent très-avantageusement de la connaissance que les Égyptiens avaient de la médecine. Homère dit que les Égyptiens sont les plus habiles médecins du monde, et que chacun d'eux est médecin. C'est sans doute une exagération. Mais Hérodote avoue que tout est plein de médecins en ce pays-là, parce que chaque partie du corps et chaque maladie a son médecin; les uns se bornent aux maux des yeux, les autres aux maux des dents, et d'autres aux maux de la tête. Diodore de Sicile remarque que ces peuples avaient certains livres sacrés qui renfermaient les préceptes de la médecine usitée dans le pays. Il n'était pas permis, en traitant les malades, de s'éloigner de ces préceptes; si on réussissait à guérir, à la bonne heure; sinon on ne pouvait faire aucun reproche au médecin, pourvu qu'il eût suivi les règles de son art. Mais s'il s'en éloignait, il était puni de mort, quand même il aurait réussi à guérir.

Moïse avait étudié toutes les sciences d'Égypte : *Eruditus est in omni sapientiâ Ægyptiorum.* Il y avait sans doute appris la médecine comme tout le reste. Ce qu'il dit de la lèpre, de la manière de la connaître, de la discerner, de la guérir, ou du moins de juger si elle était commencée, invétérée et incurable, ou si on pouvait espérer de la guérir, marque une assez grande connaissance de cette maladie. On croit que le bois qu'il jeta dans l'eau à Mara, pour adoucir une source ou un puits amer; que le serpent d'airain qu'il éleva dans le désert, pour guérir ceux qui avaient été mordus des serpents, étaient des secrets d'une médecine cachée et mystérieuse. La distinction qu'il fait des animaux purs et impurs, et des défauts des prêtres qui les excluaient du ministère sacré, et quantité d'autres remarques que l'on voit dans ses livres sur certaines incommodités des hommes et des femmes, marquent assez qu'il n'ignorait pas les secrets de la physique. Saint Clément d'Alexandrie dit expressément que Moïse apprit la médecine auprès des plus savants maîtres de l'Égypte.

Je ne voudrais pourtant pas assurer que les anciens médecins de l'Égypte s'appliquassent aux maladies internes, comme la fièvre, et tant d'autres incommodités qui sont des suites du dérangement du sang ou des humeurs. Il est certain que les plus fameux médecins

de la Grèce, Chiron, Machaon, Podalyre, Pæon, Esculape même, n'étaient que de bons chirugiens ; leur art n'aboutissait qu'à guérir les blessures, comme le remarque Pline. Celse fait observer que Podalyre et Machaon, fils d'Esculape, qui accompagnèrent le roi Agamemnon à la guerre de Troie, ne furent jamais employés contre la peste, ni contre les maladies internes, mais seulement pour guérir les blessures.

La médecine des Hébreux n'était peut-être pas plus parfaite : Salomon, qui savait si parfaitement les secrets de la nature et la vertu des simples, qui avait écrit sur tous les animaux, les oiseaux et les poissons, et qui avait composé des traités sur les arbres et sur les plantes, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hyssope ; ce prince, si éclairé, aurait pu nous donner de grands éclaircissements sur cette matière, si Dieu avait permis que ses ouvrages parvinssent jusqu'à nous. Josèphe dit que Salomon avait reçu la vertu de chasser les démons, et de guérir les maux qu'ils font aux hommes ; qu'il avait composé des charmes contre les maladies, et des formules d'exorcismes pour chasser les mauvais esprits des corps des possédés, et pour empêcher qu'ils n'y revinssent plus. Il ajoute que les Juifs de son temps se servaient encore beaucoup de ces remèdes.

Mégiddo. Voyez *Mageddo*.

Mégillah, ou *Mégilloth*. Ce terme hébreu signifie *un rouleau*. Les Hébreux donnent le nom de Mégilloth à cinq livres : l'*Ecclésiastique*, le *Cantique des cantiques*, les *Lamentations*, *Ruth*, et *Esther*. C'est ce qu'ils nomment *les cinq Mégilloth*.

Menthe, herbe odoriférante. La loi n'obligeait pas à donner la dîme de ces sortes d'herbes ; elle ne soumettait à la loi de la dîme que ce que l'on comprenait sous le nom de revenus, *proventus*, sur tout ce qui se recueillait à la campagne. Les pharisiens, voulant se signaler par une observance plus littérale et plus exacte que les autres, donnaient la dîme de la menthe, de l'anet et du cumin. Voyez ces mots.

Mer, en latin *mare*, en hébreu *jam*, en grec *thalassé*. Les Hébreux donnent le nom de mer à tous les grands amas d'eaux, aux grands lacs, aux étangs. Ainsi la mer de Galilée, ou de Tibériade, ou de Cinéreth, n'est autre que le lac de Génézareth ou de Tibériade, dans la Galilée. La mer Morte, la mer du Désert, la mer d'Orient, la mer de Sodome, la mer du Sel, ou la mer Salée, la mer Asphaltite ou du Bitume, n'est autre que le lac Asphaltite ou le lac de Sodome. La mer de Séméchon est le lac de même nom. La mer de Jazer (*Jérém.* XLVIII, 32) est le lac qui était auprès de la ville de Jazer, au-delà du Jourdain. La mer de Suph est la mer Rouge. La mer Occidentale, ou la Grande-Mer, ou la mer de Derrière, est la Méditerranée. On donna le même nom de *mer* à un très-grand bassin de bronze que Salomon fit faire dans le temple pour la commodité des prêtres, qui y lavaient les pieds et les intestins des victimes, et les instruments dont ils se servaient dans les sacrifices.

Mesures. Pour les mesures de longueur et de capacité en usage chez les Hébreux, voyez les articles *Coudée*, *Palme*, *Assaron*, *Ephi*, etc.

Métempsycose. Le sentiment de la métempsycose, quoi qu'en puissent dire les Juifs modernes, n'est enseigné en aucun endroit de l'*ancien* et du *nouveau Testament*. Il paraît, au contraire, par la loi, par les prophètes et par les auteurs sacrés du *nouveau Testament*, que les âmes des hommes après leur mort étaient dans un état fixe, et qu'elles n'avaient plus aucune relation à la vie présente. *L'esprit s'en va, et ne revient plus* : et *la chair retourne en la terre dont elle est tirée, et l'esprit retourne à Dieu qui l'a fait*. Les Juifs citent, pour appuyer leur opinion sur la métempsycose, ces paroles de Job : *Le Dieu fort fait ces choses deux et trois fois envers l'homme;* comme s'il voulait parler d'une triple révolution, et d'un triple retour de l'âme dans le corps ; mais le vrai sens du passage est que Dieu garantit du danger *jusqu'à trois fois*, c'est-à-dire, plusieurs fois, l'homme qui met en lui sa confiance. Il y a beaucoup d'apparence que les Juifs puisèrent ce sentiment dans la Chaldée, pendant leur longue captivité de Babylone, ou par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, qui l'avaient eux-mêmes emprunté des Orientaux.

Ce qui est certain, c'est que, du temps de Jésus-Christ, ce dogme était très-commun parmi les Juifs. Ils le témoignent assez dans l'Évangile, lorsqu'ils disent que les uns croient que Jésus-Christ est Jean-Baptiste; les autres, Élie ; d'autres, Jérémie, ou quelqu'un des anciens prophètes ; et Hérode le tétrarque, entendant parler des prodiges de Jésus-Christ, disait : *C'est Jean-Baptiste que j'ai fait décapiter, qui est ressuscité*. Josèphe et Philon, qui sont les plus savants d'entre les Juifs, après les auteurs sacrés qui nous restent, parlent de la métempsycose comme d'un sentiment très-commun dans leur nation. Les pharisiens, selon Josèphe, tenaient que les âmes des bons pouvaient aisément retourner dans un autre corps, après la mort de celui qu'elles avaient quitté. Il dit ailleurs que les âmes des méchants entrent quelquefois dans les corps des hommes vivants, qu'elles les obsèdent et les tourmentent. Philon dit que les âmes qui sont descendues de l'air dans les corps qu'elles animent, retournent en l'air après la mort de ces corps ; que quelques-unes conservent toujours un grand éloignement de la matière, et craignent de s'engager de nouveau dans le corps; mais que d'autres y retournent avec inclination, et suivent le penchant qui les y appelle.

Les docteurs juifs qui enseignent la métempsycose n'en parlent pas d'une manière si claire et si simple. Ils l'enveloppent sous des termes mystérieux et cachés. Ils croient que Dieu destine toutes les âmes à un certain degré de perfection, auquel elles ne peuvent atteindre pendant le cours d'une seule vie. Elles sont donc obligées de revenir plusieurs fois sur la terre, et d'animer successivement plusieurs corps, afin d'accomplir toute justice, et de pratiquer les préceptes tant affirmatifs que négatifs, sans quoi elles ne peuvent parvenir à l'état où Dieu les demande. D'où vient, disent-ils,

qu'on voit des gens de bien qui meurent dans leur plus vigoureuse jeunesse ? C'est qu'ayant acquis de bonne heure la perfection, il ne leur reste plus rien à faire dans un corps fragile et mortel. D'autres, comme Moïse, meurent à regret, parce qu'ils n'ont point encore rempli tous leurs devoirs. D'autres, au contraire, comme Daniel, meurent avec joie, et désirent la mort, parce qu'il ne leur reste plus rien à faire dans le monde.

La métempsycose ou révolution des âmes se fait de deux sortes. La première, lorsqu'une âme survient à un corps déjà animé. C'est ainsi qu'Hérode le tétrarque disait que l'âme de Jean-Baptiste, qu'il avait fait décapiter depuis peu de temps était entrée dans le corps de Jésus-Christ, pour faire des miracles. D'autres fois, les âmes entrent dans un corps déjà animé, pour y acquérir quelque nouveau degré de perfection qui leur manquait, ou pour aider celle qui est déjà dans le corps, aux œuvres que Dieu demande d'elle. Ils disent, par exemple, que l'âme de Moïse doit s'unir à celle du Messie, etc.

La seconde manière de révolution est lorsqu'une âme rentre dans un corps nouvellement formé, soit pour expier quelque faute qu'elle avait commise dans un autre corps, ou pour devenir plus sainte. Quelques âmes, d'une nature plus relevée, n'ont que de l'éloignement pour la matière, et ne reviennent que difficilement animer les corps. D'autres, plus charnelles, conservent toujours un penchant vers le corps, et y retournent souvent sans autre raison que de contenter ce désir. Les Juifs croient que cette révolution se fait jusqu'à trois ou quatre fois. Ils étendent même cette transmigration jusqu'aux bêtes et aux choses inanimées, et le nombre des partisans de ce dogme n'est pas petit. Les plus célèbres docteurs juifs l'adoptent, et prétendent que Pythagore, Platon, Virgile, et les autres anciens philosophes, qui l'ont enseigné, l'avaient tiré des écrits des prophètes.

Meurtre, *meurtrier*. Le meurtre volontaire a toujours été puni de mort, et le meurtre involontaire chez les Hébreux était seulement puni de l'exil ; on assignait à l'homicide involontaire des villes d'asile, où il pouvait se retirer et demeurer en sûreté jusqu'à la mort du grand-prêtre (*Nombres* XXXV, 28). Alors il lui était libre de retourner en sa ville et en sa maison ; mais pour le meurtrier volontaire, il était mis à mort sans rémission, le parent du mort pouvait le tuer impunément (*Ibid.* ℣ 27). On ne pouvait recevoir de l'argent pour lui sauver la vie (℣ 31), et on l'arrachait même de l'autel, s'il s'y était réfugié (*Exod.* XXI, 14).

Lorsque l'on trouve dans un pays le corps d'un homme qui aura été tué sans que l'on connaisse le meurtrier, Moïse ordonne (*Deutér.* XXI) que les anciens et les juges des lieux voisins se transportent dans l'endroit, et, qu'ayant examiné quelle est la ville la plus proche, les anciens de cette ville prendront une génisse qui n'ait point encore porté le joug ; ils la conduiront dans une vallée inculte et raboteuse, qui n'ait été ni labourée, ni semée ; là ils couperont le cou à la victime, après quoi les prêtres du Seigneur, avec les anciens et les magistrats de la ville, viendront auprès du corps mort, et, lavant leurs mains sur la génisse qui a été immolée, ils diront : *Nos mains n'ont point répandu ce sang, et nos yeux ne l'ont point vu répandre. Seigneur, soyez favorable à votre peuple d'Israël, et ne lui imputez point le sang qui a été répandu au milieu de son pays*. Toute cette cérémonie nous fait voir l'idée que l'on avait du meurtre, combien ce crime était en horreur, et la crainte où l'on était que Dieu ne le vengeât sur tout un pays, et les souillures que ce pays était censé contracter par le sang qui y était répandu, à moins qu'on ne l'expiât, ou qu'on ne le vengeât sur celui qui en était l'auteur, si on venait à le découvrir.

Miel. L'abeille est le plus petit des animaux qui volent, dit l'*Ecclésiastique*, et son fruit est la chose du monde la plus douce. L'Ecriture, pour marquer une troupe d'ennemis qui poursuit avec opiniâtreté et avec ardeur, se sert de la similitude des abeilles : *Sicut solent apes persequi*. Et ailleurs : *Circumdederunt me sicut apes*. Dieu, pour nous donner une idée de sa toute-puissance, dit qu'il fera venir d'un coup de sifflet la mouche qui est sur les fleuves d'Égypte, et l'abeille qui est dans le pays d'Assur, pour se répandre sur le pays de son peuple. Cette mouche et cette abeille ne sont autres que les rois d'Égypte et d'Assyrie. Voyez ci-devant *Béel-Zébub*, et ci-après *Mouche*, où nous parlons du culte que les Philistins ont rendu à la mouche.

Quant au miel, on voit, dans le *Lévitique*, que le Seigneur ne permettait pas qu'on lui en offrît sur son autel : *Nec quidquam fermenti ac mellis adolebitur in sacrificio Domini*. On donne plusieurs raisons de convenance de cette loi : par exemple, que le miel ne s'accommode pas avec les autres choses que l'on offrait en sacrifice, qu'il fait aigrir le pain, qu'il n'est pas bon avec la viande rôtie ; ou bien parce que la mouche est un insecte qui passe pour impur ; ou parce que le miel est le symbole des voluptés charnelles ; ou enfin pour s'éloigner des usages des païens, qui avaient coutume d'offrir du miel dans leurs sacrifices.

Mais en même temps que Dieu défend de lui offrir du miel en sacrifice, il ordonne qu'on lui en offre les prémices (*Lévit.* II, 12) : *Primitias tantum offeritis et munera*. Ces prémices et ces offrandes étaient destinées à la nourriture et à l'entretien des prêtres, et ne se présentaient pas sur l'autel. Au reste, sous le nom de *miel*, les rabbins et les auteurs de dictionnaires hébreux entendent non seulement le miel des abeilles, mais aussi le miel des dattes de palmiers, ou les dattes mêmes, dont on tire du miel ; et il semble que quand Dieu ordonne qu'on lui offre les prémices du miel, il faut l'entendre des prémices des dattes ; car on sait qu'en général l'on n'offrait les prémices que des fruits.

Tout le monde sait que le miel était autrefois très